



ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 21 MARS 2016

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Réflexion
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mars 2016

- 2. ADMINISTRATION**
 - 2.1 Reconduction du mandat de M. John Butler à titre de maire suppléant
 - 2.2 Contestation de la réclamation du 1929 rue du Skieur – Cour du Québec, division des petites créances
 - 2.3 Désistement de la ville dans le dossier 700-17-008559-113
 - 2.4 Désistement de la ville dans le dossier 700-17-008558-115
 - 2.5 RETIRÉ
 - 2.6 Participation des membres du conseil à diverses activités
 - 2.7 Adhésion au Programme de classification horticole des Fleurons du Québec 2016-2018
 - 2.8 Autorisation de signature – Servitude de passage – Partie du lot 2 743 921 (chemin du Lac-Léon)
 - 2.9 Autorisation de signature – Demande d'aide financière pour une subvention de 1 340 400\$ – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5
 - 2.10 Modification de l'annexe «A» - Rémunération du personnel électoral – Élections partielles du 1^{er} mai 2016
 - 2.11 Nomination d'un membre– Conseil d'administration de la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle

- 3. FINANCES ET TRÉSORERIE**
 - 3.1 Emprunt temporaire – Règlement 1228

- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Postes d'éligibles – Service de sécurité incendie

- 5. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point

- 6. SERVICES TECHNIQUES**
 - 6.1 Adjudication – Contrat de service – Ingénieur – (INV-2016-006)
 - 6.2 Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux
 - 6.3 Projet de prolongement de rues et d'aqueduc – Boulevard Radieux – Maps Immobilier inc. – Autorisation au MDDELCC

- 7. URBANISME**
 - 7.1 Décisions du conseil – Demandes de PIIA
 - Lot 3 889 227 (boulevard de Sainte-Adèle)
 - 3340-3360, boulevard de Sainte-Adèle/155 ch. du Mont-Loup-Garou
 - Lot 5 662 794 (boulevard de Sainte-Adèle)
 - 7.2 Demande de dérogations mineures – Décisions ultérieures
 - Lot 5 065 791 (rue Rolland)

- 7.3 Adoption de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 279, boulevard de Sainte-Adèle
- 7.4 Attribution d'un nom de rue privée – parties des lots 2 493 646 et 2 394 647 cadastre du Québec
- 7.5 Adjudication – Contrat de services professionnels – Relevé des installations septiques – Secteur du lac Millette (URB-2016-001)

8. LOISIRS

- 8.1 Autorisation de passage à Sainte-Adèle – 4e édition de La Grande Traversée cycliste LGT
- 8.2 Aide financière – Karma Créations – La Nuit des Toiles 2016 – 18 juin 2016
- 8.3 Autorisation de signature – Entente – Ressources numériques pour la bibliothèque Claude-Henri-Grignon

9. AVIS DE MOTION

- 9.1 Futur règlement 1200-2012-Z-15 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'ajouter à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité RB-014, pour l'usage habitation unifamiliale en structure isolée, des normes spécifiques pour des terrains non assujettis à l'obligation d'être raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égout
- 9.2 Futur règlement d'emprunt 1232 décrétant un emprunt pour l'acquisition de différents équipements pour le Service des travaux publics
- 9.3 Futur règlement SQ-03-2012-03 décrétant de nouvelles dispositions concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et amendant le règlement SQ-03-2012

10. PROJET DE RÈGLEMENT

- 10.1 Premier projet de règlement 1200-2012-Z-15 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'ajouter à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité RB-014, pour l'usage habitation unifamiliale en structure isolée, des normes spécifiques pour des terrains non assujettis à l'obligation d'être raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

11. RÈGLEMENTS

- 11.1 Règlement numéro 1200-2012-Z-14 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z - ADOPTION

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :
 - Incompressibles – Fonds d'administration – 737 425,55\$ pour la période du 5 au 12 février 2016.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – 359 622,04\$ pour la période du 13 au 19 février 2016.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – 499 665,74\$ pour la période du 20 au 26 février 2016.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – 246 475,58\$ pour la période du 27 février au 4 mars 2016.
 - Incompressibles – Fonds d'administration – 316 686,60\$ pour la période du 5 au 11 mars 2016.
 - Engagements au montant de 551 645,79\$ pour la période du 1^{er} au 29 février 2016.
- 12.2 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires – rapport du 15 février 2016
- 12.3 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires – rapport du 18 février 2016
- 12.4 Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil
- 12.5 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Demande d'honoraires supplémentaires – Projet Habitat

- 12.6 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires – rapport du 3 mars 2016
- 12.7 Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Aide financière accordée à trois organismes

13. COMMUNICATIONS DU MAIRE SUPPLÉANT AU PUBLIC

14. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

En vertu de l'article 29 du *Règlement 1181* concernant la régie interne du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle :

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- a) s'identifier au préalable, en mentionnant son prénom, son nom et l'adresse de sa résidence;*
- b) s'adresser au président de la séance;*
- c) ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration de la période de questions.*
- d) s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et libelleux.*

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

16.1 Levée de la séance

Le greffier et directeur des Services juridiques

(s) Simon Filiatreault
Me Simon Filiatreault